

Le Ministère Painlevé, renversé

A la Chambre, la coalition des réactionnaires et des communistes a mis le Gouvernement en minorité par 278 voix contre 275 sur la question de la consolidation des bons venant à échéance en Décembre. ...

Faites un Comité de Salut public !



La coalition de la droite et des communistes a renversé le Ministère Painlevé. Il faut reconnaître que ce pauvre Painlevé a tout fait pour cela. Indécis, cherchant à plaire à tout le monde, dépourvu d'énergie, il était l'homme le moins qualifié pour diriger les destinées de la France, dans les circonstances difficiles que nous traversons.

La crise financière est honteusement exploitée par la droite contre la République. Le danger du fascisme peut grandir, à la faveur des événements parlementaires, si le pouvoir n'est pas dans des mains d'un démocrate résolu à vaincre toutes les résistances.

Les éléments anti-républicains se sont tous groupés hier, dans le scrutin qui a renversé le Cabinet.

Ils cherchent à coup sûr, à favoriser le coup d'état que les fascistes préparent dans l'ombre.

Je dis sans hésitation qu'il faudrait à la France à l'heure présente, un Comité de Salut public, réprimant sévèrement toutes les tentatives de désordre et assurant la sauvegarde financière du Pays, par des mesures énergiques et promptes.

Le Pays a moins besoin d'un Ministère que d'un Gouvernement.

Pas de concessions, plus de tractations, mais un programme ferme de réalisations démocratiques, appliqué par un homme qu'aucune résistance n'arrêtera ni n'effraiera au Parlement ou dans la rue.

L'échéance du 8 décembre, où il y a environ 2 milliards 1/2 de bons de la Défense Nationale à rembourser, commande qu'on prenne sans retard une décision.

De tous côtés, c'est l'énergie et la rapide volonté qui sont indispensables. Défense de nos finances, défense de nos institutions, défense de la paix : quel est le Danton qui montera au pouvoir avec ce programme : de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace !

Eug. GUILLAUME.

A la Chambre

Journée historique à la Chambre, marquée par la chute du ministère Painlevé au cours de la séance de l'après-midi et sur la question de la consolidation des Bons du Trésor venant à échéance le 8 décembre prochain.

Sans grand débat, la Chambre, qui a commencé à siéger dimanche à 9 heures du matin, adopte les articles 3 et 4 et arrive aux articles 5 et 6 relatifs à la consolidation des Bons à court terme.

Ces articles sont ainsi conçus :

Article 5. — En ce qui concerne les valeurs à court terme du Trésor et du Crédit national, les dates de leur remboursement seront aménagées conformément à un tableau annexé à la présente loi sur une période de vingt-cinq ans, commençant à courir le 1^{er} janvier 1935.

Article 6. — Les porteurs de Bons du Trésor à 3, 6 ou 10 ans 1923, première série, qui ont déposés leurs titres en vue du remboursement du 8 décembre 1925, recevront soit un nouveau titre du même type amortissable dans les conditions prévues à l'article précédent, soit un titre de même valeur nominale qui sera, excepté pour ces valeurs, augmentée d'une majorité dont le taux et les modalités seront fixés par décret en paiement des impôts à percevoir au titre de l'exercice 1926 au profit de l'Etat à l'exception de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre et les impôts et taxes directs prévus par le rôle au profit des départements et des communes au titre du même exercice.

Comment remboursera-t-on les porteurs de bons ?

M. DELLAS, député radical de la Gironde, demande la suppression de ces articles et propose un nouveau mode de remboursement en Bons portant intérêt à 3,60 %. La droite s'agit et une longue discussion s'engage sur le maintien ou la suppression des articles 5 et 6.

M. ASTIER demande d'offrir aux porteurs de la Dette à court terme un titre remboursable en 50 ans.

M. PAINLEVÉ clôt le débat en priant la Chambre de voter l'article 5, disant que si cet article n'est pas voté, il ne pourra assumer plus longtemps les charges du gouvernement.

La clôture de la discussion est votée. Plusieurs députés demandent à expliquer leur vote.

M. l'abbé LEMIRE. — Entre une parole donnée par l'Etat et un danger à courir, j'aime mieux courir le danger et respecter la parole de l'Etat : je voterai donc pour la suppression de l'article 5. La droite applaudit.

M. DELLAS retire son amendement.

M. PAINLEVÉ monte à la tribune. Il déclare qu'il se rend compte de la gravité du vote demandé à la Chambre et il insiste encore pour le vote de l'article 5.

Les gauches voient le maintien de l'article 5

Le scrutin ouvert sur la demande de suppression de l'article 5, donne lieu à pointage. Les députés votent avec fièvre. Toute l'extrême-gauche vote contre la suppression, à l'exception des communistes, qui paraissent s'abstenir. Les radicaux-socialistes votent de même. Au centre, les votes sont panachés. Toutes les droites votent pour la suppression.

Le Président proclame le résultat du pointage : l'amendement ASTIER est repoussé par 277 voix contre 248. L'article 5 est donc maintenu. Les gauches applaudissent vigoureusement.

La séance est levée.

Sur le même article 5 le ministère tombe !

La séance est reprise à 14 heures et la discussion s'engage à nouveau sur l'article 5 que les gauches avaient maintenu le matin. Le gouvernement avait, le matin, 28 voix de majorité.

Au cours de la séance de l'après-midi, changement complet... l'adoption du même article est rejetée à trois voix de majorité.

Ce revirement, qui provoque la crise ministérielle, est dû, non seulement, semble-t-il à l'incident — dont nous parlerons plus bas — causé par le paragraphe additionnel relatif au Crédit national proposé, puis retiré en séance par le gouvernement, qui a suscité quelques mécontentements nouveaux, mais surtout au fait que les 28 députés communistes qui s'étaient abstenus le matin, ont cet après-midi voté contre l'article 5.

Voici d'ailleurs les débats de la séance.

Certains porteurs ont pu se faire rembourser

Au début de la séance, la droite attaque M. DUBOIS qui propose un nouvel aménagement du mode de remboursement.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

M. PAINLEVÉ, ministre des Finances, répond qu'il n'a pas le droit de se faire rembourser.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

M. PAINLEVÉ, ministre des Finances, répond qu'il n'a pas le droit de se faire rembourser.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

M. PAINLEVÉ, ministre des Finances, répond qu'il n'a pas le droit de se faire rembourser.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

M. PAINLEVÉ, ministre des Finances, répond qu'il n'a pas le droit de se faire rembourser.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

M. PAINLEVÉ, ministre des Finances, répond qu'il n'a pas le droit de se faire rembourser.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

M. PAINLEVÉ, ministre des Finances, répond qu'il n'a pas le droit de se faire rembourser.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

M. PAINLEVÉ, ministre des Finances, répond qu'il n'a pas le droit de se faire rembourser.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

M. PAINLEVÉ, ministre des Finances, répond qu'il n'a pas le droit de se faire rembourser.

M. FLANDRIN l'appuie. Il craint que le maintien de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté dans lequel tous les porteurs de Bons à échéance du 8 décembre avaient la latitude d'échanger leurs titres contre des Bons de la Défense à trois mois et que cet arrêté n'a été rapporté que le 16 novembre. Seuls, les gens renseignés, et en l'occurrence ce sont les banquiers, ont pu profiter des dispositions de cet arrêté et se faire rembourser, car vous n'ignorez pas, dit-il, que les Bons de la Défense à trois mois sont escomptés immédiatement. Il serait donc injuste que

certains porteurs aient pu se faire rembourser.

seuls les gens renseignés aient pu se faire rembourser.

M. Painlevé s'explique

M. Painlevé répond qu'il a pris l'arrêté dont il s'agit le 10 novembre. Le samedi suivant dans la nuit, il s'est trouvé en face de l'accord conclu entre le gouvernement et la Commission en ce qui concerne l'échéance du 8 décembre, il a donc abrogé l'arrêté.

Il complète : « Comme il n'y avait pas de journal officiel le lundi, je n'ai abrogé cet arrêté que le lundi soir. Personne n'a eu connaissance de cette décision. D'ailleurs, il n'y a eu que 250 millions de bons à court terme échangés contre des bons de la défense nationale. Il n'y a donc eu aucune manœuvre. »

M. Dubois retire son amendement.

Un incident

On se dispose à mettre aux voix le texte de l'article 5. Le Président donne à ce moment lecture d'un paragraphe additionnel que la commission propose d'ajouter au texte de l'article 5 et disposant que : « La responsabilité de l'organe de paiements qu'est le Crédit National » est complètement déchargée à l'égard des porteurs de bons à court terme consolidés.

M. LAMOUREUX, rapporteur général, — « J'ai été saisi par le gouvernement, d'accord avec le directeur du « Crédit National » d'un texte que je n'ai pas eu le temps matériel de soumettre à la commission. »

Les députés de droite et du centre s'exclament : les députés de toutes nuances manifestent une assez grande surprise.

Le Président doit énergiquement rétablir le calme.

M. Painlevé vient déclarer que cette disposition relative au Crédit National ne paraît pas essentielle au Gouvernement.

Le ministère Painlevé mis en minorité

Le Président met aux voix l'article 5, puis le Gouvernement et la Commission n'ont pu s'entendre par le vote du nouveau paragraphe.

Le scrutin sur l'article 5 a lieu en milieu de la plus grande animation et donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 16 h. 30. La séance est reprise à 16 h. 55.

MM. Painlevé, Georges Bonnet, Chautemps, Daniel-Vincent, etc., sont au banc du Gouvernement.

La Chambre est très nombreuse. Un silence profond s'établit. M. Herriot proclame les résultats du pointage.

L'article 5 est repoussé par 278 voix contre 275.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Le premier match annuel de rugby

Paris-Nord a été gagné à Lambersart hier par l'équipe du Stade Français



EN HAUT : L'équipe du Stade Français de Paris. — EN BAS : L'équipe sélectionnée du Nord. — AU MILIEU : Les membres du Comité du Nord. De gauche à droite : MM. SECRESTAN, VALENTIN, MIROUSSE, PLAISANT, LANDE et BERGAUD. (Lire le compte-rendu détaillé en « Journées Sportives » en 4^{ème} page.)

Les "Mauser" de Boulogne

Un détective bruxellois confirme nos révélations

Nous avons récemment signalé, au cours de nos révélations sensationnelles sur les menées criminelles des royal-fascistes dans le Nord de la France, que 70.000 fusils « Mauser » se trouvaient en dépôt à Amsterdam et à Anvers et étaient prêts à être passés en fraude en France ou les attendaient les ennemis de la République.

Nous ajoutions que, d'après les renseignements qui nous étaient parvenus, le passage en France de ces fusils allemands s'effectuait sans doute par la côte boulognaise, selon les prévisions des fascistes français.

On sait que — ce qui confirmait notre information — le gouvernement, mis de son côté au courant de l'affaire des 70 ou 80.000 Mausers avait ordonné une enquête, laquelle menée légèrement par la police spéciale de Boulogne, ne donna pas de résultat.

Nos révélations sur les « Mauser » de Boulogne venant après celles sur les « Mauser » de Baisieux généraient considérablement les royal-fascistes.

Toute leur Presse, à l'unisson, de l'« Echo » à la « Dépêche » en passant par le « Télégramme », comme obéissant à un mot d'ordre, affecta de tourner l'affaire en dérision et se répandit en plaisanteries faciles ou en injures grossières à notre égard, ce qui d'ailleurs nous laissa bien indifférents.

Et voilà qu'aujourd'hui nous trouvons une nouvelle confirmation de l'authenticité de nos renseignements dans la lettre qu'un détective bruxellois, lecteur du « Matin », vient d'adresser à son journal.

En effet, le « Matin » écrivait hier :

Le trafic des armes dans le Nord

LE MYSTERE DES 70.000 MAUSER

Nous avons signalé l'enquête ouverte dans le Nord, à la suite d'un article d'un journal lillois, signalant que certaines organisations politiques françaises attendaient une cargaison de 70.000 fusils Mauser, qui devaient être débarqués clandestinement.

Un de nos lecteurs, M. Godofroy, détective bruxellois, nous écrit à ce sujet une lettre d'où nous extrayons les passages suivants :

« Je me permets de vous signaler qu'il y a environ un mois, un sujet britannique a offert de vendre à un armurier de Bruxelles 70.000 fusils Mauser. Il a déclaré que ces armes se trouvaient à bord d'un navire en rade d'Anvers et étaient destinées au Maroc, comme la surveillance de certains de ces armes était devenue plus stricte au Maroc, les fusils étaient en souffrance et on cherchait à acquiescer. A ce moment, je me suis rendu immédiatement chez l'attaché militaire français, et je lui ai rendu compte des renseignements que le hasard venait de me faire connaître. J'en ai également informé le «directeur» belge.

« J'ignore ce que sont devenus les 70.000 Mauser destinés au Maroc et ne puis vous affirmer que ces armes aient été introduites en France, mais ce qui me paraît certain, c'est que celles-ci se trouvaient à bord d'un navire à Anvers au moment où j'en ai rendu compte.

« S'il en est vraiment ainsi, que sont devenus les 70.000 fusils ?

« Notre confrère parisien se demande ce que sont devenus les 70.000 fusils allemands. Nous ne pouvons pas encore répondre à cette question, mais nous souhaitons que nos révélations aient empêché les amateurs de guerre civile d'importer chez nous leurs armes de combat.

« Ce serait là déjà belle et bonne besogne républicaine.

« Mlle Fernande Larivière, 20 ans, domestique dans un restaurant de la rue de Tournai, à Lille, avait samedi soir, à 21 h. 50, pris le train qui devait la ramener à Armentières.

Sur le quai de la gare de départ, elle aperçut un individu qui semblait pris de boisson et qui l'interpella. La jeune fille ne prit aucunement attention aux paroles qui lui étaient adressées et monta dans un compartiment.

Au moment où le train allait démarrer, l'individu prit place dans le compartiment où la jeune bonne se trouvait seule.

En cours de route, l'homme fit d'odieuses propositions à la jeune fille. Il alla même jusqu'à tenter d'abuser d'elle.

Mlle Larivière se défendit de telle façon que le triste garsconnage ne put mener son projet à exécution.

Quand le train stoppa en gare d'Armentières, l'individu quitta rapidement le compartiment et disparut en vitesse.

Après son départ, Mlle Larivière constata que dans son sac à main, il manquait une somme de 6 francs, une montre-bracelet et deux bagues, le tout d'une valeur de 150 fr.

Dimanche matin, la victime s'est rendue à Lille, au commissariat de permanence, où elle déposa une plainte entre les mains de M. Grossi, commissaire de service.

La plaignante a pu donner des renseignements précis sur le signalement de son agresseur, que la police recherche activement.

Un officier espagnol vient du Maroc jusqu'à Douai

Ayant été informé que sa mère qui habite aux environs de Douai sur la route de Valenciennes, était très gravement malade, un officier espagnol, combattant au Maroc sur le front de Larache, est parti en avion à destination de Douai. Il effectua le trajet en deux escalas. Des ordres ont été donnés pour lui faciliter la navigation.

Une réception à la Mairie de Lille

A midi, les membres du Congrès, hommes et femmes étaient reçus à la Mairie de Lille, par Roger Salengro, maire, entouré de MM. Favières, Bardon, Saint-Venant, adjoints, Dhilly, Dehadis, Rousseau, conseillers municipaux.

"M. CHARLES" LE BOSSU PROPHETE ETAIT AUSSI FAUX MEDECIN

Notre enquête établit qu'il exerça pendant des mois à Comines (Belgique) et que son acolyte Roujas chercha des dupes dans la région d'Armentières

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Nous écrivions hier et avant-hier, que le nombre des victimes de « M. Charles », le fameux bossu prophète, et de ses acolytes, récemment arrêtés, devait être très élevé. A la suite de notre enquête d'aujourd'hui, aucun doute n'est plus possible et on peut affirmer, que ce n'est pas par dizaines, mais peut-être par centaines, que le couple mystérieux Podvlieghe-Roujas, a fait des dupes dans la région, et en Belgique.

On savait que « M. Charles » avait été faux traipiste, sorcier, envouteur, escroc et banquier.

On ne savait pas encore qu'il avait été aussi faux-médecin.

Il a cependant exercé sa louche industrie pendant des mois, ouvertement, publiquement. Nous allons le prouver !

Une famille frappée par la fatalité

L'an dernier, vers le mois de mai, un grand malheur trappa à Comines (Belgique), une famille d'honnêtes ouvriers sinistrés, la famille Degremont.

Cette famille était originaire de Warneton où le père exerçait la profession de maçon. Quand vint la guerre, Warneton fut bombardé et les Degremont se réfugièrent à Comines.

Elle trouva là, dans un coran, une modestie maison d'ouvrier où elle s'abrita.

Depuis 1914, deux des filles du maçon étaient mortes à la fleur de l'âge, de la terrible maladie : la tuberculose.

Une autre restait, la jeune Simone, âgée de 18 ans, robuste et bien portante, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade, elle aussi... On se demandait de quoi elle était atteinte, mais bientôt le doute ne fut plus possible.

La « tuseuse » poursuivit ses ravages. Juliette, qui ne paraissait rien à craindre du mal, qui avait très peu de soucis.

Un beau jour cependant, Simone, tomba malade,